

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Dominic Turgeon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/22c01d8dd99459341e722f7a>

Date d'obtention : 2020-10-08 17:26:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'intervenir rapidement et qu'une prise en charge adéquate peut éviter bien des impacts négatifs.

Qu'avec la méthode, le délais et les conséquences sont énormément moindre. Dans ce sens, nous pouvons encore plus faire la différence en utilisant cette méthode.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais m'assurer de prendre en charge l'ensemble des acteurs de la situation et non uniquement la victime.

De bien tenir compte de l'amorce, de la nature, des intentions ainsi que de l'étendue d'une situation pour guider mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien référer à la trousse pour m'assurer d'une intervention uniforme.

De m'assurer de ne pas voir ou avoir en ma possession une image ou un vidéo qui pourrait être en lien avec de la prostitution juvénile